

ELECTIONS LEGISLATIVES 2024

Quantités maximales pour le remboursement de la propagande (par circonscription)

Circonscription	Nombre d'électeurs au 09/06/24	nombre d'emplacements d'affichage	quantité maximale circulaires	quantité maximale bulletins vote	quantité maximale grandes affiches	quantité maximale petites affiches
Montauban (1)	93 405	114	102 746	205 491	228	228
Castelsarrasin (2)	97 143	173	106 857	213 715	346	346

Les emplacements d'affichage sont susceptibles d'évoluer

Les tarifs de remboursement sont fixés par arrêté ministériel

Vous pouvez envoyer vos projets de bulletins et circulaires pour avis sur leur conformité avant impression

à l'adresse mail suivante : pref-elections@tarn-et-garonne.gouv.fr

Il ne s'agit que d'un avis, la décision finale appartenant à la commission de propagande, qui se tiendra le 18 juin pour le premier tour et le 2 juillet pour le second tour.